

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du mardi 18 février 2020 à 19h00  
En mairie de La Tour de Salvagny

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2020

Président : Gilles PILLON, Maire

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 27

**Membres présents à la séance :** Gilles PILLON, Gilles RUMÉ, Jacques DEBORD, Sylviane MALEYSSON-SERRAILLE ; Sylvère HOUDEAU ; Malika VERLIERE ; Bernard PONCET ; Marcelle APARICIO ; Pascal DESSEIGNE, Pierre PERRUCHOT de la BUSSIERE, Françoise HILBRUNNER, Dominique DUPASQUIER, Jocelyne BENOZILLO, Xavier HEBERARD, Claire AUTREAU, Françoise LESCURE, Alain MOREL, Edith VIALLET, Isabelle VAN DER SCHOT, Jean-Philippe JAL, Jean-Claude CHAROY, Robert CASSARD, Thérésa ZENGA

**Membres absents représentés :**

Keevin CHASSIGNOL donne pouvoir à Alain MOREL

Sandy DUMAS donne pouvoir à Jean-Philippe JAL

**Membre absent excusé :**

Géraldine GENIN

Annick MIDY

Compte-rendu affiché le : 23.02.2020

Secrétaire de séance : Marcelle APARICIO

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

---

### Désignation d'un(e) secrétaire de séance

---

Marcelle APARICIO est désignée secrétaire de séance.

---

### Approbation du compte rendu de la séance publique du 19 décembre 2019

---

Le compte rendu de la séance publique du 19 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

---

### Rapport N° 01-18/02/2020 Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales

---

Sylvère HOUDEAU présente le rapport.

Il s'agit des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire par le Conseil municipal en début de mandat.

### I. MARCHÉS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

## NOUVEAUX MARCHÉS

**DC-M-25/11/2019-20** : Entretien des espaces verts et fleurissement du rond-point du Casino – Lot 1 Plantation et Entretien. Attribution du Marché à la Société JACQUARD ESPACES VERTS – 16B chemin du Bois de Cros – 69570 Dardilly pour un montant de 31 780 € HT (38 136 € TTC) par an soit 127 120 € HT (152 544 € TTC) pour une durée de 4 ans.

**DC-M-25/11/2019-21** : Entretien des espaces verts et fleurissement du rond-point du Casino – Lot 2 Fournitures de fleurs. Attribution du Marché à la Société SERRES DU LYCEE HORTICOLES DE DARDILLY – 24 chemin de la Brocadière – 69570 Dardilly pour un montant de 9 500 € HT (10 450 € TTC) par an soit 38 000 € HT (41 800 € TTC) pour une durée de 4 ans.

**DC-MOD-06/12/2019-22** : Entretien des espaces verts et fleurissement du rond-point du Casino – Lot 2 Fournitures de fleurs. Décision modificative ramenant la date de fin du marché n°18-002-2 signé avec les SERRES DU LYCEE HORTICOLE à fin novembre 2019.

**DC-M-09/12/2019-25** : Mission de gestion locative – Année 2020. Attribution du marché à la Société RHONE SAONE HABITAT– 10 avenue des Canuts – CS 10036 – 69517 Vaulx en Velin Cedex – pour un montant de 10 602 € HT soit 12 722, 40 € TTC.

**DC-M-09/12/2019-27** : Marché de missions d'Assistance à Maitrise d'ouvrage pour la préparation et la passation des marchés de services de télécommunications et de fournitures d'équipements de téléphonie. Attribution du Marché à la Société INOVA CONSEIL – 63 rue Bollier – 69007 Lyon – pour un montant de 9 300 € HT soit 11 160 € TTC.

## AVENANTS MARCHES DEJA CONCLUS

**DC-A-04/12/2019-23** : Avenant n°2 – Lot 2 Curage/Gros œuvre/VRD du Marché de travaux pour la réhabilitation de bâtiments communaux du Parc de l'Hippodrome (Consultation n°19-001 du 29 janvier 2019 et n° 19-008 du 4 mars 2019) avec la société ELLIPSIE. L'avenant n° 2 concerne divers travaux à la salle du pesage (traitement de fissures dans la dalle haute et réparation d'une épaufrure au plafond) et un sciage du voile béton sur un box à chevaux pour un montant de + 2 460 € HT et porte le montant du marché à 579 951,81 € HT soit 695 942,18 € TTC.

**DC-A-06/12/2019-24** : Avenant n°1 – Lot 4 Façades – Marché de travaux pour la réhabilitation de bâtiments communaux du Parc de l'Hippodrome (Consultation n°19-001 du 29 janvier 2019 et n° 19-008 du 4 mars 2019) avec la société ROLANDO & POISSON. Il concerne des travaux de sablage des portes tournantes en façade de la salle du pesage pour un montant de + 1875 € HT soit une augmentation de 0,63 % et porte le montant du marché à 299 302,60 € HT soit 359 163,12 € TTC.

## II. CASES AU COLUMBARIUM ET CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

N° de la décision	Type de décision	Bénéficiaire	Tarif - durée
DC-C-17/12/2019-18	Achat de case columbarium	Mme MARLOT Myriam	438 € - 15 ans
DC-C-13/01/2020-01	Achat de concession	Mme VACHER	267,30 € - 15 ans
DC-C-29/01/2020-02	Renouvellement de concession	Mr GARRIAUD Paul	729 € - 30 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

---

---

**Rapport N° 02-18/02/2020**  
**Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2019**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Le compte de gestion est le document comptable établi par le Receveur municipal. Il doit être conforme au compte administratif présenté par le Maire puisqu'il traite des mêmes opérations comptables. Les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe « locaux » 2019 étant conformes aux comptes administratifs, il vous est proposé leur adoption.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte les comptes de gestion de l'exercice 2019.

---

---

**Rapport N° 03-18/02/2020**  
**Adoption des comptes administratifs du budget principal et**  
**du budget annexe « locaux » de l'exercice 2019**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

L'année 2019 s'est révélée propice aux finances de notre commune. En effet, contrairement à l'année dernière nous avons pu bénéficier du reversement par la Métropole de notre quote-part des droits de mutation, et ce pour un montant de 285 000 € alors que nous n'en escomptions que 180 000 € dans notre budget.

Par ailleurs, le montant des prélèvements communaux versés par le Casino Le Lyon Vert a cru de près de 6 %, soit une recette complémentaire de 270 000 €. Nous avons donc bénéficié de 430 K€ supplémentaires qui se sont rajoutés à nos recettes de fonctionnement par rapport à 2018, permettant à notre Excédent de Fonctionnement de passer de 293 K€ en 2018 à 746 K€ en 2019.

Enfin la commune a bénéficié de 200 K€ supplémentaires au titre du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) sur les travaux de l'Ecole Maternelle il y a 2 ans.

Ainsi notre Capacité d'Autofinancement, qui constitue notre réserve d'investissements pour le futur s'élève cette année à 2 024 000 € contre 1 509 000 € en 2018.

## **❖ BUDGET PRINCIPAL**

### **1. Des recettes de fonctionnement de 9 108 985 €**

Le chapitre 013 "Atténuations de charges" correspond aux remboursements sur rémunération du personnel absent (mise à disposition, décharges syndicales et maladie) pour 30 666 € ainsi que la participation des agents à l'achat des tickets restaurants pour 19 567 €. Ce chapitre s'est élevé à la somme de 50 242 € contre 64 805 € en 2018 et 48 K€ au BP.

Le chapitre 70 "produits des services, du domaine et ventes" s'élève à 181 545 € contre 135 600 € au BP et 152 508 € en 2018. Ce chapitre se répartit entre des redevances des familles pour le Centre Aéré, l'EAJE pour 96 062 € contre 82 347 € en 2018, les redevances pour le restaurant scolaire pour 14 144 € contre 10 286 €. Enfin la production énergétique (panneaux solaires halle et bâtiment de l'Eco Centre est supérieure au budget à 19 085 € contre 15 K€ prévus et 15 322 € en 2018. A noter également une plus forte contribution de notre redevance d'occupation du domaine public à 11 789 € contre 5 171 € en 2018.

Le chapitre 73 "Impôts et taxes" s'élève à 6 976 463 € contre 5 972 257 € en 2018 en forte hausse de près de 17 % dont 1 575 020 € au titre des impôts et taxes et de 4 856 394 € au titre des redevances du Casino du Lyon Vert. Comme indiqué plus haut, nos droits de mutation se sont élevés à 285 685 € cette année. A noter une forte hausse de la Dotation de Solidarité Communautaire (Métropole) à 72 691 € contre 53 143 € en 2018. D'autre part, la taxe sur la consommation d'électricité est quasi stable à 114 233 € contre 116 396 € en 2018.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » s'élève à 310 746 € en baisse de 3.3 % sur un an.

La Dotation Globale de Fonctionnement s'est élevée à 5 600 € cette année contre 25 K€ en 2018. Dans ce chapitre nous retrouvons principalement le remboursement de la Caisse d'Allocations Familiales (EAJE, RAM) pour 206 628 € contre 182 034 € l'année dernière et 170 K€ au budget

Le chapitre 75 "Autres produits de gestion courante" regroupe les loyers et charges des logements communaux à hauteur de 176 981 €. A noter un remboursement de la part de l'Association du Restaurant Scolaire au titre de la compensation annuelle sur 2016 à 2018 pour 24 000 €. Ce chapitre a été fixé à 226 165 € pour 2019

Enfin un poste de produits exceptionnels pour 1 362 227 € contre 82 717 € en 2018. La commune a perçu le produit de la cession du terrain du futur EHPAD pour 1 300 000 €.

Nos recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession) s'élèvent donc à 7 756 265 € en hausse de 11,8 % sur 2018.

## **2. Des dépenses de fonctionnement de 8 362 899 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui excluent les dotations aux amortissements qui ne sont que des écritures d'ordre (713 461 € pour 2019) se sont élevées à 6 297 821 € en hausse de 3.5 % sur 2018.

Les charges à caractère général s'élèvent à 3 707 496 € intégrant un reversement de 2 189 667 € à Charbonnières-les Bains (1 970 K€ en 2018).

Dans le détail, il convient de noter le poste fluides (électricité, gaz, bois..) à 197 278 € en baisse de 13.6 % par rapport à 2018 et en baisse de 18 % sur le budget. Il est en effet difficile d'estimer avec précision ces dépenses qui dépendent en grande partie des conditions climatiques. Cependant nous pouvons noter que les mesures prises pour réduire notre consommation d'énergie ont fortement contribué à cette baisse des dépenses.

En ce qui concerne les achats pour l'EAJE, le Centre Aéré (repas...), notre contribution au restaurant scolaire (127 K€ pour l'année), les fournitures scolaires et surtout le coût contractuel de la Délégation de Service Public en faveur de l'association Alpha 3 A pour 124 K€ sur 2019, le tout s'élève à 310 427 € contre 303 373 € en 2018

Nous enregistrons une hausse sensible sur le poste des petits équipements et fournitures diverses qui s'établit à 93 458 €, contre 80 615 € en 2018 suite au renouvellement de matériel et équipements au centre technique et l'entretien du PC d'un tableau blanc interactif.

Les services extérieurs, à 917 277 € contre 951 485 € en 2018. L'essentiel de cette baisse est due aux frais de démolition des 27-29 rue de Paris et 1 rue des Bergeonnes pour un coût de 64 K€ en 2018, non reconductible en 2019. Le poste télécommunications et affranchissement est en baisse de 6 K€.

Le poste Locations mobilières et charges locatives regroupe principalement les frais d'hébergement des serveurs de la Mairie ou la location des copieurs (le tout pour 50 K€). Ce poste s'élève à 104 996 € contre 104 796 € en 2018.

Le poste des contrats de prestation et de maintenance en hausse à 154 720 € contre 131 999 K€ en 2018 en raison de divers frais de maintenance (panneaux d'informations, lutte contre les pigeons au centre village...).

Le poste transports est stable à 81 529 € contre 81 838 € en 2018. Ce poste regroupe essentiellement le coût de la navette S2, les frais de taxi pour nos aînés et le transport des enfants à la piscine de Dommartin.

Le poste de nettoyage des locaux est relativement stable à 55 027 €.

En baisse le poste des Honoraires qui clôture à 27 537 € contre 31 472 € en 2018, du essentiellement à une baisse des contentieux (urbanisme...). Les autres postes de ce chapitre sont restés stables d'une année sur l'autre.

Les charges de personnel (chapitre 012) se sont élevées à 1 664 905 €, en hausse 2.5 % par rapport au CA 2018. Si nous tenons compte du poste Atténuation des charges qui se trouve en recettes et qui vient minorer les charges de personnel, la masse salariale nette s'élève à 1 614 663 €, contre 1 558 655 € en 2018 soit une progression de 3.6 %. Cette augmentation s'explique par le coût du recrutement d'une nouvelle ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) suite à l'ouverture d'une nouvelle classe cette rentrée scolaire, du recrutement d'un nouveau DGS, d'un nouveau DST (grade ingénieur), de l'augmentation des plages horaires dans le périscolaire...

Les charges de personnel représentent donc 26.5 % de nos dépenses de fonctionnement contre 27 % en 2018. Or la moyenne pour les communes françaises de notre strate de population se situe à 53 % pour 2017.

Enfin, en ce qui concerne les Autres charges de gestion courante (chapitre 65), nous pouvons relever une baisse d'un exercice sur l'autre. 2019 se clôture à 753 038 € en baisse de 2.2 % sur 2018. Les indemnités des élus sont stables à 106 734 € (contre 105 205 €) D'autre part, cette année nous n'avons toujours pas eu à passer des charges pour créances irrécouvrables tout comme 2018.

Les Subventions sont stables à 249 276 € contre 249 648 € en 2018, signe de l'engagement de la municipalité à maintenir son aide financière aux associations et à leurs bénévoles.

Enfin un poste de contributions aux syndicats en baisse à 363 994 € contre 382 128 € en 2018 qui se répartit entre 50 K€ pour la piscine intercommunale (63 K€ en 2018), 1.3 K€ pour le Sagyrc et 310 K€ pour le Sigerly. Cette dernière contribution marquant notre volonté d'investir chaque année pour moderniser notre éclairage public et continuer à enfouir nos réseaux.

Le résultat de clôture de l'année 2019 pour le fonctionnement est donc de 1 136 085 € avec un excédent de fonctionnement pour 746 085 € et un report 2018 pour 544 885€

3. Les recettes d'investissement de l'exercice 2019 s'élèvent à 3 012 488 €.

L'essentiel de ces recettes sont le produit de cessions de terrains pour 1 351 614 €. L'excédent de fonctionnement capitalisé de 2018 représente 544 885 €, le produit du Fonds de Compensation de la TVA et la Taxe Locale d'Equipement est de 377 133 € et bien sûr les dotations aux amortissements pour 713 461 €.

4. Les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent, quant à elles, à 1 337 401 €.

Elles concernent essentiellement les bâtiments et terrains publics pour 384 041 €, les travaux au parc de l'hippodrome pour 732 974 € ou le réseau de vidéo protection pour 95 537 €.

Enfin, notre Capacité d'Auto Financement (CAF) s'élève cette année à 2 025 K€, contre 1 509 K€ en 2018. Elle correspond à l'Excédent de Fonctionnement 2019 pour 746 K€, du produit du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) pour 377 K€, de la Dotation aux Amortissements pour 713 K€ et de l'Excédent de Fonctionnement et la Dotation aux amortissements des Locaux pour 189 K€ €. Cette CAF correspond à notre Epargne Brute. L'Epargne Nette quant à elle représente l'Epargne Brute moins les remboursements de notre dette. Dans notre cas et en l'absence de dette, les deux sont identiques.

Cette CAF correspond à nos investissements des prochaines années, et est donc le véritable baromètre de la santé financière de notre commune.

Les résultats de l'exercice et de clôture 2019 pour le Budget Principal sont les suivants :

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total</b>
• Résultat de clôture au 31.12.2018	2 544 118.85 €	934 885.37 €	3 479 004.22 €
• Affectation du résultat de l'exercice 2018	0,00 €	544 885.37 €	544 885.37 €
• Recettes de l'exercice 2019	3 012 488.81 €	9 108 985.65 €	12 121 473.95 €
• Dépenses de l'exercice 2019	1 337 401.44 €	8 362 899.65 €	9 700 301.09 €
• Solde d'exécution de l'exercice 2019	1 675 087.37 €	746 085.49 €	2 421 172.86 €
• Résultat de l'exercice 2019	1 675 087.37 €	746 085.49 €	2 421 172.86 €
• Restes à Réaliser 2019			
•     Dépenses	2 414 851.28 €	0 €	2 414 851.28 €
•     Recettes	40 609.00 €	0 €	2 414 851.28 €
• Résultat de clôture au 31.12.2019	4 219 206.22 €	1 136 085.49 €	5 355 291.71 €

#### ❖ BUDGET ANNEXE LOCAUX

Les recettes de fonctionnement propres à l'exercice se sont élevées à la somme de 213 744 €. Elles regroupent les loyers de nos commerces (200 167 €), le remboursement des charges locatives (13 577 €).

Les dépenses s'élèvent à 139 845 €, dont 115 571 € de dotations aux amortissements. Les dépenses réelles de l'exercice sont donc de 24 274 €, correspondant aux charges d'entretien et de copropriété.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 115 571 €, constituées uniquement des dotations aux amortissements pour ce même montant

Les dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 se sont élevées à 2 880 €.

Les résultats de l'exercice et de clôture 2019 pour le budget annexe "locaux" sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Résultat de clôture au 31.12. 2019	1 826 993.41 €	68 432.27 €	1 895 425.68 €
Affectation du résultat de l'exercice 2019	1 826 993.41 €	68 432.27 €	1 895 425.68 €
Recettes de l'exercice 2019	115 571.57 €	213 742.30 €	329 313.87 €
Dépenses de l'exercice 2019	-2 880,66 €	-139 845.54 €	-142 726.20 €
Solde d'exécution de l'exercice 2019	112 690.91 €	73 896.76 €	186 587.67 €
Résultat de l'exercice 2019	1 939 684.32 €	142 329.03 €	2 082 013.35
Résultat de clôture au 31.12.2019	1 939 684.32 €	142 329.03 €	2 082 013.35

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2019 ainsi que le compte administratif 2019 du budget annexe "locaux" tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2019.

A titre d'information, il vous est livré ci-dessous un ensemble de ratios financiers propres à la commune et en comparaison à sa strate de population (3500 à 5000 hab.) au niveau national.

A noter que ces chiffres tiennent compte du fait que nous percevons désormais la totalité des redevances du Casino Le Lyon Vert ce qui augmente sensiblement nos recettes de fonctionnement ainsi que le montant du reversement à Charbonnières-les Bains qui lui augmente de fait nos dépenses de fonctionnement.

Le 1er ratio indique la capacité de la commune à autofinancer ses investissements. Au-delà de 100 % nous serions obligés de recourir à l'emprunt pour les financer. Les dépenses réelles de fonctionnement étant les dépenses totales moins les dotations aux amortissements. Les recettes réelles sont pour nous la totalité de nos recettes de fonctionnement.

Les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> ratios reprennent la presque totalité des dépenses d'investissement (immo. corporelles, incorporelles et en cours).

<b>RATIOS DIVERS</b>					
	2016	2017	2018	2019	Moyenne Strate 2017/hab
Dépenses réelles de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	74 %	79 %	84 %	81 %	89,9 %
RRF/habitants	1328 €	1288 €	1725 €	1846 €	1019 €
DRF/habitants	978 €	1007 €	1448 €	1499 €	836 €
Frais Personnel/DRF	40 %	38 %	27 %	26,4 %	53 %
Encours Dette		0	0	0	782 €
Produit Impositions directes/pop		356 €	358 €	375 €	452 €
Dépenses Equipement /pop	400 €	828 €	285 €	325 €	292 €
Dépenses Equipem/RRF	29 %	61 %	16,4 %	17,2 %	28,6 %
DGF/habitants	38 €	14 €	6 €	1 €	151 €

Gilles PILLON se retire pour le vote.

Le Maire s'étant retiré, Pierre PERRUCHOT De La BUSSIÈRE prend la présidence de la séance et fait procéder au vote des comptes administratifs 2019.

Pour le vote du compte administratif 2019 de la commune :

- Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget principal tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2019.

Pour le compte administratif 2019 annexe locaux :

- Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe "locaux" tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2019.

Gilles PILLON reprend la présidence de la séance.

---

---

**Rapport N° 04-18/02/2020**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Après le vote des comptes administratifs, il convient de procéder à l'affectation des résultats pour les excédents constatés à la section de fonctionnement pour chacun des budgets. Le résultat peut être affecté soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat doit être affecté en priorité à l'apurement d'un déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur), à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068), pour le solde et selon la décision du Conseil municipal, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Pour le budget principal, le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2019 sur la section de fonctionnement est de 1 136 085,49 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat en partie en section de fonctionnement au 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 500 000 € et en partie en section d'investissement du budget principal au chapitre 10 – article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour un montant de 636 085,49 €.

Il vous est proposé d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal.

---

---

**Rapport N° 05-18/02/2020**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe**  
**« locaux »**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.



Le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2019 sur la section de fonctionnement est excédentaire de 142 330,91 €.

Il est proposé de reprendre le résultat de l'exercice 2019 soit 142 330,91 € sur la section de fonctionnement au chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport.

---

---

**Rapport N° 06-18/02/2020**  
**Vote des budgets primitifs 2020**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Au début de cette mandature, certains engagements avaient été fortement priorités, et rappelés lors de chaque débat d'Orientation Budgétaire. Celui présenté en décembre 2019 n'a pas fait exception à la règle, puisqu'il avait été proposé à nouveau de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux et pouvoir ainsi maintenir ceux-ci parmi les plus bas de la Métropole, de ne pas fiscaliser la contribution aux syndicats, contrairement à la plupart des communes, et de préserver l'avenir de notre commune en ne contractant aucun endettement.

Même si notre commune dispose d'un budget de fonctionnement conséquent grâce aux revenus du Casino Le Lyon Vert, il nous faut malgré tout rester prudent dans notre gestion et continuer à projeter notre village dans l'avenir, et ce en préservant ses capacités d'investissement, en continuant à entretenir notre patrimoine communal tout en maintenant une qualité de vie très appréciable à nos concitoyens

Pour l'année 2020, les Recettes de Fonctionnement du budget principal ont ainsi été prévues à 8 179 591 €, en baisse de 2.3 % sur le CA 2019. Les Recettes Réelles de Fonctionnement (hors produits de cessions et reports) sont en hausse de 1 % sur 2019. Les recettes du Casino Le Lyon Vert ont été estimées à 4 880 000 €. Hors excédents reportés de 2019 de 500 K€, les recettes devraient s'élever à 7 679 K€

Les Dépenses de Fonctionnement sont budgétées à 8 179 591 € dont 2 200 000 € prévus en reversions à la ville de Charbonnières Les Bains conformément à la convention signée entre les deux communes pour la clé de répartition des redevances des jeux.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement et dotations aux amortissements s'élèvent à 7 127 821 € en hausse de 4 % par rapport au BP 2019.

Ainsi l'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de 281 K€ (746 K€ en 2019).

Notre capacité d'Autofinancement devrait se situer cette année encore au-delà du million d'euro, à 1 299 000 € prévu, ce qui ajouté à notre trésorerie de près de 5 millions € permet d'assurer le financement de nos investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Nous poursuivrons donc notre politique d'investissement déterminée permettant d'offrir de meilleurs services et de préserver la qualité de notre patrimoine. Ainsi, 2020 verra la fin des travaux de rénovation des tribunes et de la salle du pesage au parc de l'hippodrome, le début de l'agrandissement du Restaurant Scolaire, et son regroupement avec l'EAJE et du RAM (Crèche et relais d'assistantes maternelles), le changement des candélabres et l'enfouissement des réseaux rue de Grand Champ, le ravalement de la façade de l'Ecole de Musique, la mise en accessibilité de bâtiments publics ( Maison de la Tour, Vieux Bourg et Boulodrome ), le changement de la téléphonie à la Mairie..

Enfin, nous maintiendrons notre politique foncière active en essayant de créer les opportunités et d'en profiter tant dans le développement économique que social.

## **A) BUDGET PRINCIPAL 2020**

### **1) RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

#### **- Atténuation des charges**

Ce poste concerne essentiellement le remboursement du salaire des membres du personnel absent (maladies, mise à disposition, décharges syndicales). Depuis 2015, il comprend, en outre, la prise en compte de la part payée par les employés municipaux sur les tickets restaurant. Ce poste a été ainsi budgété à 48 000 €, soit au même niveau qu'au BP 2019, tenant aussi compte du taux moyen d'absentéisme de ces dernières années qui reste très faible à moins de 2 % pour un taux moyen de 9 %.

#### **- Produits des services**

Ce poste correspond principalement aux règlements des parents pour l'EAJE (81 000 €) la redevance relative à la délégation de service publique pour la restauration scolaire (environ 11 000 €), le remboursement de la part d'Alpha 3A pour la partie nettoyage des locaux mis à leur disposition et qui est assuré par la commune (13 000 €) ou enfin le produit estimé des ventes de concession cimetière (10 000 €) ou les fruits des redevances d'occupation du domaine public ( 5 500 € estimés ).

Ce poste, estimé à 150 000 € au BP contre 135 600 € au BP 2019 et en retrait par rapport au CA 2019 (181 K€).

#### **- Impôts et taxes**

Pour rappel, suite à un rapport de la Chambre Régionale des Comptes stipulant le SIRISH "illégal", notre commune perçoit donc la totalité des redevances des jeux, dont le montant est estimé cette année à 4 880 000 €.

Nous avons retenu l'hypothèse d'une hausse des prélèvements communaux de 1 % sur 2019

Par ailleurs, les impôts locaux ont été budgétés à 1 589 000 € pour 2020 contre 1 540 000 € au BP 2019 et 1 575 020 € réalisés en 2019 en tenant compte de la hausse des bases imposables fixée par l'Etat à 0.9 %.

Les autres impôts et taxes ont été estimés à 534 350 €, contre 416 857 € au BP 2019 et 545 049 € au CA 2019. Nous avons estimé les recettes des droits de mutation à 280 K€ après avoir perçu 288 K€ en 2019.

Ce chapitre Impôts et Taxes s'élèverait globalement à 7 003 350 € en hausse de 0.4 % sur le CA 2019 et en hausse de 6.2 % sur le BP 19.

#### **- Dotations et participations**

Ce chapitre est estimé en forte hausse cette année (+ 17.6 % sur le BP 2019) à 273 000 € contre 232 000 €. Nous avons décidé cette année de prendre en compte dans notre budget le montant de la Dotation de Solidarité Rurale estimée à 30 K€ (identique à 2019). Par ailleurs nous ne percevons presque plus depuis 2019 de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la part de l'Etat. Pour mémoire, celle-ci s'élevait à 362 K€ en 2013 pour notre commune.

L'essentiel de ce chapitre étant constitué désormais par les remboursements de la CAF à 180 000 €, budgété à + 10 000 € par rapport au BP 19 et par les compensations de l'Etat, estimé à 62 000 €, identiques au BP 2019. Cette hausse est à comparer avec nos hypothèses de hausse de la fréquentation de l'EAJE et du RAM pour 2020

#### **- Autres produits**

Ce poste correspond principalement aux revenus des locaux d'habitation des immeubles appartenant à la commune estimé à 170 000 € (contre 177 K€ perçus en 2019). Par ailleurs,

25 000 € sont prévus pour le remboursement de la taxe sur ordures ménagères par nos locataires, ainsi qu'aux provisions sur charges.

<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>
013 Atténuation des charges	48 000	48 000
70 Produits des services	135 600	150 000
73 Impôts et Taxes	6 461 857	7 003 350
74 Dotations et Participations	232 000	273 000
75 Autres produits	192 000	203 000
042 Opérations d'ordre	489	2 241
002 Excédent antérieur reporté	390 000	500 000
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>7 459 457</b>	<b>8 179 591</b>

Les recettes de fonctionnement 2020 ont été budgétées en hausse de 9.5 % sur celles du BP 2019.

## **2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **- Charges à caractère général :**

Hors dépenses imprévues et virement à la section investissement, les dépenses de fonctionnement ont été budgétées à 7 412 592 € avec intégration des 2 200 000 € de versement à la commune de Charbonnières Les Bains. Ce chapitre, estimé à 3 924 950 € est en hausse de 4.3 % sur le budget 2019. Ce chapitre regroupe principalement :

- Les achats pour 666 000 €, en hausse de 4.8 % sur le BP 2019. 9 000 € de fluides ont été budgétés en moins (à 233 000 €) compte tenu de la baisse de consommation constatée en 2019. Une hausse de 26 000 € pour les achats affectés, estimés à 336 000 € pour 2020. Cette ligne regroupe majoritairement les redevances versées à Alpha 3 A (126 K€) et au Restaurant Scolaire.

97 000 € ont été budgétés pour les petits équipements et fournitures (88 000 € au BP 2019), une hausse essentiellement due à l'augmentation des effectifs scolaires.

- Les services extérieurs ont été estimés à 1 058 950 €, en hausse de 14.1 % sur le BP 2019. Des frais prévus pour la prochaine DSP du restaurant scolaire (annonces et maîtrise d'ouvrage pour 11 000 € environ), du coût de l'entretien d'une partie des espaces verts du lotissement des hameaux (38 K€), des frais de maintenance du réseau de vidéo protection et panneaux lumineux ou de la tyrolienne de l'hippodrome (environ 10 K€).

Rentrent dans ce poste tout l'entretien et la réparation des bâtiments et terrains communaux pour 347 K€ en forte hausse par rapport au BP 2019 (274 K€) et au CA 2019 (279 K€) principalement due aux frais d'entretien dans le lotissement des hameaux.

Les contrats de prestation et de maintenance (chaufferie bois, ascenseurs, extincteurs..) sont budgétés à 175 K€ contre 154 K€ au CA 2019. Des frais pour la future DSP du Restaurant Scolaire, de celle du périscolaire, du contrat du placier pour le marché du dimanche...

Les locations mobilières (photocopieurs, serveurs, chalets Noël in..) sont prévues à 113.5 K€ (contre 108 au BP 19) les assurances (21.5 K€)...

Nous trouvons également dans ce poste les frais de nettoyage des locaux pour 55 000 € (stables), les transports (navette S2 ou le taxi pour les Séniors ou encore le transport des écoliers à la piscine de Dommartin) estimé à 90 000 € (contre 81 K€ au CA 19, une rotation

supplémentaire à la piscine pour les scolaires est prévue). Présents également les frais pour la Tour En Bref, ou les frais d'honoraires (38 K€ contre 37 K€ au BP 2019)

#### - Charges de personnel

Des charges de personnel budgétées à 1 742 000 € en 2020 contre 1 645 000 € au BP 19 et 1 658 K€ au CA 19. La commune a décidé de recruter une ATSEM de plus suite à l'ouverture d'une classe maternelle (+ 23 K€ en 2020 pour une année pleine). Nous avons budgété le recrutement d'un ASVP (agent de surveillance de la voie publique pour 30 K€ environ) si nécessaire. Suite au départ pour formation de l'assistante à l'urbanisme, nous avons dû également recruter une nouvelle personne (coût supplémentaire de 10 K€ environ). Enfin, l'absence de directeur des services techniques une partie de 2019 a entraîné de facto une hausse de ce poste en 2020

A noter que le poste Personnel représente 26 % de nos dépenses réelles de fonctionnement contre une moyenne de 53 % pour notre strate de population à l'échelon national.

#### - Atténuation des produits

Ce poste est évalué à 231 000 €, contre 198 000 € au BP 2019. Sont présents dans ce poste 65 000 € du fonds de péréquation, fonds constitué pour redistribuer certaines ressources des communes considérées comme étant les plus aisées au profit de celles considérées comme les plus démunies. 60.8 K€ nous avaient été prélevées en 2019. On retrouve également une DGF négative, estimée à 15 K€. L'essentiel de ce poste est constitué par l'attribution de compensation pour 91 K€ (90.2 K€ au CA 19), versée à la Métropole pour rémunérer le transfert de compétences en faveur de notre commune. Un autre point à noter pour ce poste en 2020 est l'estimation de la pénalité au titre de la loi SRU. Ce coût est estimé à 40 K€ après prise en compte d'un crédit restant pour notre commune de 80 K€.

#### - Autres charges de gestion :

Avec 772 000 € ce poste ressort en baisse de 1.6 % par rapport au BP 2019 (785 000 €).

Un poste de subventions à 245 000 € (253 K€ au BP 19 et 252 K€ au CA 19). La somme allouée à l'école des Charmilles est revue en baisse en 2020 suite à une baisse des effectifs d'enfant tourellois. Hors cette baisse, le poste subventions reste stable depuis plusieurs années.

Un poste syndicats à 370 000 € contre 382 K€ au BP 19 et 364 au CA 19. Ce poste regroupe les dépenses d'investissement et d'entretien du réseau d'éclairage public (Sigerly pour 318.5 K€), les dépenses d'entretien de la piscine intercommunale (50 K€) et les dépenses du Sagyrc (gestion des cours d'eau pour 1.5 K€).

Budgétées également dans ce poste des créances non recouvrables (en espérant ne pas en avoir besoin, pour 5 K€), les œuvres sociales pour le personnel pour 15 K€. Le montant des indemnités des élus est prévu à 110 K€, identiques au BP 2019.

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2019	BP 2020
011 Charges à caractère général	3 629 250	3 924 950
012 Charges Personnel	1 645 000	1 742 000
014 Atténuation produits	218 000	231 000
65 Autres charges de gestion	785 000	772 000
67 Charges exceptionnelles	7 000	7 000
022 Dépenses imprévues	389 470	500 771
<b>TOTAL des dépenses réelles</b>	<b>6 673 720</b>	<b>7 177 721</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été budgétées à 7 177 721 €. A noter qu'à ce total s'ajoutent la dotation aux amortissements estimée à 720 787 € en 2020 et un excédent de fonctionnement de 281 083 €

<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>
023 Virement à la section d'investissement	72 000,00	281 083
042 Dotation aux amortissements	714 225,76	720 787
<b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>	<b>786 225,76</b>	<b>1 001 870</b>

  

<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 459 946,00</b>	<b>8 179 591</b>
---	---------------------	------------------

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'équilibre donc avec les recettes à 8 179 591 €.

### 3) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont le cumul de :

- l'excédent d'investissement reporté des exercices précédents pour 4 219 206 € (chapitre 001) ;
- du produit des cessions de terrains prévues en 2020 soit 1 300 000 € (chapitre 024), qui se décompose entre le 27-29 rue de Paris, le 1 rue des Bergeonnes et le 3 rue de Lyon.
- l'excédent de fonctionnement capitalisé (636 085 €), du FCTVA, TLE et taxe d'aménagement pour 123 000 € (chapitre 10);
- la subvention de 119 609 € qui devrait être versée par la Région pour l'installation de notre réseau de vidéo protection (chapitre 13) pour 39 K€, 74 K€ par la Région pour la rénovation de la salle du pesage et 5 K€ par la Métropole pour la réhabilitation d'un terrain agricole.
- la constitution de cautions en cas de changement de locataire (1 500 €) (chapitre 16) ;
- l'excédent de fonctionnement de 281 082 € (chapitre 021) ;
- la dotation aux amortissements pour 720 787 €.

Le tout représente un total de 7 505 350 € pour 6 584 809 au BP 19 et 3 012 488 € au CA 2019.

### 4) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement nouvelles au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 5 090 499 € auxquelles il convient d'ajouter les restes à réaliser 2019 pour 2 414 851 € soit un total de 7 505 350 €.

Les dépenses nouvelles comprennent une provision de 1 500 € pour prendre en compte un éventuel remboursement de caution en cas de changement de locataire (chapitre 16), 42 755 € de provision de frais d'étude et de licences (chapitre 20), 272 000 € pour les subventions d'équipement (chapitre 204), 2 175 658 € pour les travaux d'amélioration des projets futurs et les acquisitions éventuelles (chapitre 21), 337 591 € pour les travaux en cours sur l'exercice (Ravalement Ecole de Musique, travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics..) (Chapitre 23). Par ailleurs, sont budgétés la rénovation du Restaurant Scolaire pour 2 787 160 € et 1 744 093 € pour la fin des travaux au parc de l'Hippodrome.

Les dépenses d'investissement s'équilibrent avec les recettes à 7 505 350 €.

<b>Recettes Réelles d'investissement</b>		<b>Crédits 2020</b>
001	Excédent d'investissement reporté	4 219 206.22
024	Produits des cessions	1 300 000
10	Fonds d'investissement	759 085.49
	<i>Dont : FCTVA – TLE</i>	123 000
	<i>Dont : Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	636 085.49
13	Subventions d'investissement	119 609
041	Restitution	104 080
16	Dépôts et cautionnements	1 500,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 503 480.71</b>

<b>Recettes d'Ordre d'investissement</b>		<b>Crédits 2020</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	281 082.03
040	Dotations aux amortissements	720 787.72
<b>Total des recettes d'ordres</b>		<b>1 001 869.75</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>7 505 350.46</b>

<b>Dépenses Réelles d'investissement</b>		<b>Restes à réaliser 2019</b>	<b>Crédits 2020</b>	<b>Total 2020</b>
16	Dépôts et cautionnements	0,00	1 500,00	1 500,00
20	Immobilisations incorporelles	17 755.16	25 000,00	42 755.16
204	Subventions d'équipement versées	182 000	90 000	272 000
21	Immobilisations corporelles	158 760.29	2 016 898.18	2 175 658.47
23	Travaux en cours	37 591.49	300 000	337 591.49
201801	Restauration tribunes et annexes	1 744 093.94		1 744 093.94
201802	Réhabilitation restaurant scolaire + EAJE	237 160	2 550 000	2 787 160
201901	Constructions	14 690	0	14 690
201902	Autres bâtiments publics	22 800	780	23 580
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 414 851.28</b>	<b>5 090 499.18</b>	<b>7 505 350.46</b>

## **B) BUDGET ANNEXE LOCAUX**

### **1) Fonctionnement**

. En recettes de fonctionnement, nous trouvons le produit des charges locatives (13 500 € stables) et surtout le montant des locations commerciales et professionnelles dont la Commune est propriétaire, budgété 200 000 € en hausse de 5 % par rapport au BP 2019. Se rajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 142 330 €.

Les recettes s'élèveraient à 355 830 €.

. En dépenses de fonctionnement, nous trouvons pour 231 259 € les charges locatives, l'entretien et les réparations des bâtiments, ainsi que les taxes foncières. Cette ligne, importante comporte également l'excédent de fonctionnement qui viendra équilibrer le poste des recettes. 7 000 € pour les pertes sur créances irrécouvrables, en espérant ne pas en avoir besoin. A cela s'ajoute la Dotation aux amortissements (115 571 €).

La section de fonctionnement est équilibrée à 355 830 €.

## 2) Investissement

. En recettes d'investissement est budgété la dotation aux amortissements à 115 571 €, l'excédent d'investissement reporté pour 1 939 684 €, ainsi que les 5 000 € constitués de caution en cas d'arrivée de nouveaux locataires. Le total des recettes d'investissement est fixé à 2 060 255 €.

. En dépenses d'investissement, se trouverons 5 000 € correspondant au remboursement de caution en cas de départ de locataires. La différence permettant l'équilibre du budget s'élève à la somme de 2 055 255 €.

La section d'investissement est en équilibre à 2 060 255 € (1 947 K€ au BP 2019).

FONCTIONNEMENT	RECETTES		DEPENSES
Produits domaine	13 500	Charges à caractère général	231 259.34
Autres produits	200 000	Autres charges de gestion	7 000
		Dotation amortissements	115 571.57
Excédent reporté	142 330.91		
		Charges exceptionnelles	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>355 830.91</b>	<b>TOTAL</b>	<b>355 830.91</b>

INVESTISSEMENT	RECETTES		DEPENSES
Emprunts et dettes	5 000	Emprunts et dettes	5 000
Amortissements	115 571.57	Immobilisations corporelles	2 055 255.89
Excédent reporté	1 939 684.32		
<b>TOTAL</b>	<b>2 060 255.89</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 060 255.89</b>

Il vous est demandé de bien vouloir adopter les budgets primitifs principaux et annexe locaux 2020 tels que présentés.

A titre d'information, il vous est proposé un tableau de ratios financiers.

Le 1er ratio indique la capacité de la commune à autofinancer ses investissements. Au-delà de 100 % nous serions obligés de recourir à l'emprunt pour les financer. Les dépenses réelles de fonctionnement étant les dépenses totales moins les dotations aux amortissements. Les recettes réelles sont pour nous la totalité de nos recettes de fonctionnement.

Le 8ème ratio, Dépenses d'équipement sur RRF représente le taux d'équipement, c'est à dire l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Difficilement comparable d'une année sur l'autre. Les dépenses d'équipement s'entendent comme les immobilisations corporelles, incorporelles et en cours.

Le 9ème ratio reprend la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat et en constante diminution depuis quelques années.

Ce tableau bien que très instructif doit être relativisé depuis le début de 2018 suite aux changements importants qui sont intervenus pour notre commune, et qui modifient très sensiblement le niveau de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement et donc l'analyse comparative sur plusieurs années.

<b>RATIOS DIVERS</b>					
	2017	2018	2019	2020	Moyenne Strate 2017/hab
Dépenses réelles de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	78 %	82 %	81 %	86,8 %	89,9 %
RRF/habitants	1288 €	1725 €	1846 €	1784 €	1019 €
DRF/habitants	1007 €	1448 €	1499 €	1548 €	836 €
Frais Personnel/DRF	38 %	27 %	26,4 %	26,2 %	53 %
Encours Dette	0	0	0	0	782 €
Produit Impositions directes/pop	356 €	358 €	375 €	368 €	452 €
Dépenses Equipement /pop	828 €	285 €	325 €	1341 €	292 €
Dépenses Equipem/RRF	61 %	16,4 %	17,2 %	73,3 %	28,6 %
DGF/habitants	14 €	6 €	1 €	0 €	151 €

Robert CASSARD indique que Thérèse ZENGA et lui-même vont voter contre le budget primitif 2020 et ce pour deux raisons :

- La première étant qu'il regrette qu'il n'y ait pas eu de construction de logements communaux, propriétés de la commune, qui aurait permis de loger des personnes à des coûts de location raisonnables. L'opposition le réclamait depuis des années.
- La deuxième est qu'il ne souhaite pas voter un budget pour une équipe municipale qui n'est pas encore élue. La prochaine équipe souhaitera peut être faire d'autres investissements que ceux prévus dans ce budget. Cette démarche lui semble donc incohérente.

Gilles PILLON précise que pour pouvoir construire des logements sociaux, il convient que la commune puisse acquérir du foncier. Il rappelle le projet de construction d'une trentaine de logements sociaux sur les propriétés acquises par la commune au 27/29 rue de Paris et au 1 rue des Bergeonnes.

Concernant l'interrogation de Robert CASSARD sur le vote du budget avant les élections, Gilles PILLON lui indique qu'il est possible d'effectuer par la suite des décisions modificatives. Les prochains élus pourront alors utiliser cette démarche pour apporter d'éventuelles modifications au budget. Il ajoute qu'il serait très compliqué pour une équipe nouvellement élue en mars de réussir à boucler correctement un budget pour le 30 avril. La quasi-totalité des communes votent leur budget avant les élections et par la suite, les équipes municipales peuvent au besoin utiliser les décisions modificatives.

Robert CASSARD souligne que le budget de l'année précédente avait été voté en mars.

Gilles PILLON lui rappelle que les élections municipales ont lieu le 15 mars. Avec une élection du maire au mieux le 21 mars, il lui semble compliqué d'élaborer un budget en une quinzaine de jours. A titre indicatif, il indique que Pascal DESSEIGNE travaille sur le budget depuis presque 4 mois.

Gilles PILLON met le rapport aux voix.



Le Conseil municipal à la majorité, Robert CASSARD et Thérésa ZENGA votant contre, adopte le budget primitif principal et le budget primitif annexe locaux 2020 de la commune tel que détaillés ci-dessus.

---

---

**Rapport N° 07-18/02/2020**  
**Fixation du taux des taxes locales pour l'année 2020**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Le vote des taxes locales doit être effectué chaque année avant le 15 avril, reporté au 30 avril lors des années d'élections municipales. Le vote intervient à partir de la matrice (N° 1259 TH-TF) fournie par les Services Fiscaux, permettant de calculer le produit attendu des taxes.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le budget primitif a été établi, pour la 17<sup>ème</sup> année consécutive et la 12<sup>ème</sup> année de l'équipe municipale en place, sur la base de la stabilité des taux communaux. Ces taux restent ainsi parmi les plus faibles de la Métropole de Lyon et ce, d'autant que nous ne fiscalisons pas les contributions aux syndicats, contrairement à la plupart des communes. Il vous est donc proposé de reconduire les taux à l'identique, soit :

Taxe d'habitation	9,68 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,06 %

Bien que nous ne soyons toujours pas en possession de la matrice fiscale, le vote des taux sans augmentation n'aura aucune incidence négative sur la prévision budgétaire dont le montant prévisionnel 2020 à 1 589 000 € correspondant au montant perçu en 2019 (1 572 815 €) et la revalorisation des bases décidées par les pouvoirs publics.

Jean-Philippe JAL précise que dans le cadre de la réforme de la suppression de la Taxe d'habitation, il n'est pas nécessaire de voter la taxe d'habitation.

Gilles PILLON souhaitait tout de même faire apparaître son taux, en toute transparence. L'évolution du système de la taxe d'habitation va effectivement changer la donne. Dorénavant, la commune percevra uniquement la taxe foncière. Le montant des taxes foncières qui sera perçu du Département sera inférieur au montant perçu actuellement. Il précise tout de même que sur le court terme il n'y aura pas d'impact et ajoute que ces taux restent parmi les plus bas de la Métropole de Lyon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux des taxes locales pour l'année 2020, tels qu'indiqués ci-dessus, inchangés pour la 17<sup>ème</sup> année consécutive.

---

---

**Rapport N° 08-18/02/2020-10**  
**Autorisation donnée au Maire de procéder à un abondement du Fonds**  
**d'Initiative Communale (FIC) 2020**

---

---

Gilles PILLON présente le rapport.

Le Fonds d'Initiative Communale est une enveloppe budgétaire allouée par le Conseil Métropolitain à chaque commune de son territoire, afin de pouvoir faire engager par ses services mais sous l'initiative des communes, des travaux de proximité et de sécurité.

Cette enveloppe peut être abondée à même hauteur que le montant attribué aux communes. Le montant prévisionnel du FIC 2020 s'élèverait à 60 000 € (inchangé ces dernières années).

L'abondement du FIC, conjugué au FIC et au budget de proximité, permettrait entre autre les aménagements suivants :

- Avenue du Casino, une reprise de voirie pour une meilleure gestion des eaux pluviales au niveau du panneau d'information du Parc de l'Hippodrome- ainsi que la plantation d'arbres côté ouest de l'avenue.
- Rue de Paris, aménagement d'un espace piétonnier stabilisé vers le rond-point de Fontbonne et l'arrêt TCL Chambettes.
- Rue du Charpenet, création d'un passage piéton surélevé.
- Rue du Colombier - dans sa partie comprise entre la rue de la Gare et l'allée des tourterelles – goudronnage des trottoirs.
- Rue de Fontbonne, mise au gabarit de la voie à hauteur du nouveau Lotissement
- Rue du Jacquemet, reprise de l'enrobé des trottoirs du 23 au 35 et création de trottoirs du 75 à la rue des Gorges
- Chemin du Grand Champ – entre la rue de la Gare et le fond du vallon – réfection de la chaussée et création d'un espace piétons sécurisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'abondement du FIC 2020 pour un montant de 60 000 € afin de pouvoir réaliser le maximum de travaux de proximité apportant un meilleur confort et une meilleure sécurité, et autorise le Maire à signer tous documents afférents.

---

---

**Rapport N° 09-18/02/2020**  
**Plan de Gestion Forestière de l'Office National des Forêts**

---

---

Bernard PONCET présente le rapport.

Les communes de La Tour de Salvagny, Dardilly, Charbonnières-les Bains, Ecully et la Métropole de Lyon mettent en œuvre une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel (et agricole) remarquable à savoir le site des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe.

En 2019, l'Office National des Forêts a rédigé un Plan de Gestion Forestier pour ce site. Celui-ci préconise des actions à mettre en place chaque année pendant 20 ans afin que le site garde de bonnes dispositions en faveur de la biodiversité tout en restant accessible au public.

Afin de mettre en place ce programme d'action, l'Office National des Forêts propose à la commune de souscrire au régime forestier. Ce régime intervient uniquement sur le domaine public, Le Vallon de la Beffe est donc le seul concerné.

Par le régime forestier, l'Office National des Forêts aidera la commune à la mise en œuvre du plan de gestion à l'échelle communale.

Ce régime forestier ne peut intervenir que sur des parcelles publiques appartenant donc à la commune.

Afin de faire bénéficier d'une manière durable la gestion de ces massifs, la commune de La Tour de Salvagny demande l'application du régime forestier aux parcelles concernées par cet espace boisé.

Les dites parcelles sont désignées dans le tableau ci-dessous :

Commune de situation	section	numéro	surface m2
La Tour de Salvagny	AN	283	55417
La Tour de Salvagny	AN	97	4815
La Tour de Salvagny	AS	3	18525
La Tour de Salvagny	AS	4	88979
La Tour de Salvagny	AS	5	8888
La Tour de Salvagny	AS	6	55937
La Tour de Salvagny	AS	7	3335
La Tour de Salvagny	AS	8	19673
La Tour de Salvagny	AT	10	850
La Tour de Salvagny	AT	108	7116
La Tour de Salvagny	AT	11	2680
La Tour de Salvagny	AT	12	1334
La Tour de Salvagny	AT	13	3640
La Tour de Salvagny	AT	14	2147
La Tour de Salvagny	AT	15	193
La Tour de Salvagny	AT	16	3320
La Tour de Salvagny	AT	17	2200
La Tour de Salvagny	AT	18	10494
La Tour de Salvagny	AT	19	4075
La Tour de Salvagny	AT	20	7337
La Tour de Salvagny	AT	21	12665
La Tour de Salvagny	AT	22	8245
La Tour de Salvagny	AT	4	4775
La Tour de Salvagny	AT	5	5761
La Tour de Salvagny	AT	7	4023
La Tour de Salvagny	AT	72	14896
La Tour de Salvagny	AT	74	16180
La Tour de Salvagny	AT	75	3264
La Tour de Salvagny	AT	8	310
La Tour de Salvagny	AT	80	5544
La Tour de Salvagny	AT	81	38501
La Tour de Salvagny	AT	89	45162
La Tour de Salvagny	AT	9	635

La superficie totale concernée est de 460 916 m2.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'application du Plan de Gestion Forestière de l'Office National des forêts aux parcelles citées ci-dessus.

---

---

**Rapport N° 10-18/02/2020**  
**Convention de participation aux charges de fonctionnement**  
**des écoles publiques de Lentilly pour les enfants scolarisés en**  
**classe ULIS**

---

---

Malika VERLIERE rapporte le rapport. Elle indique que la Commune de Lentilly accueille des enfants extérieurs scolarisés dans une classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

L'article 23 de la loi N°83.663 du 22 juillet 1983 prévoit que lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée par la Commission Départementale d'Education Spécialisée, la Commune de résidence de l'enfant est tenue de participer aux charges financières des écoles de la Commune d'accueil.

Pour l'année scolaire 2019/2020, la Commune de La Tour de Salvagny a un enfant résidant dans la Commune, et scolarisé en classe ULIS à l'école élémentaire « Le Pré Berger » de Lentilly.

Pour l'année 2019/2020, le montant de la participation par enfant s'élève à 500 €. Cette participation est obligatoire.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Lentilly pour l'enfant scolarisé en classe ULIS en 2019/2020 selon modèle joint au rapport.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la Convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Lentilly pour les enfants scolarisés en classe ULIS.

---

---

**Rapport N° 11-18/02/2020**  
**Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de**  
**personnel de la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or pour**  
**l'instruction des Autorisations de Droits des Sols**

---

---

Gilles PILLON présente le rapport.

Les Communes de Champagne au Mont d'Or, Charbonnières-les Bains, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Lissieu, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or et La Tour de Salvagny se sont regroupées pour créer un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols.

Pour ce faire, une convention a été signée entre les Communes concernées, faisant suite à une délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2019.

L'avenant N°1 qui vous est proposé vise à corriger une omission constatée dans la convention, elle concerne l'adhésion de chaque Commune membre au service mutualisé, pour un montant de 1000 €, prévue lors de la mise en place du service. Cette adhésion correspond aux conseils apportés par le service mutualisé aux Communes tout au long de l'année.

Il vous est proposé que l'article 7 de la convention « remboursement des frais de fonctionnement du service mutualisé d'instruction des ADS », soit modifié en ce sens, et tel que cela apparait dans l'avenant N°1 à la convention joint au présent rapport.

Gilles PILLON rappelle que grâce à cette convention avec la commune de St Cyr au Monts d'Or, la commune réalise une économie de 20 à 25% par rapport au coût de ce service proposé par la Métropole.

Il vous sera demandé d'autoriser le Maire à signer cet avenant N°1.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'Avenant n°1 à la Convention de mise à disposition de personnel de la commune de St Cyr AU Monts d'Or pour l'instruction des Autorisations de Droits des Sols.

---

---

**Rapport N° 12-18/02/2020**  
**Attribution d'une subvention de fonctionnement pour les**  
**séances Ecran Mobile - URFOL**

---

---

Gilles PILLON présente le rapport.

L'Ecran Mobile s'occupe de la gestion technique et financière des séances mensuelles de cinéma, ainsi que des séances de cinéma scolaire ou pour les anciens, en relation avec l'AAEP (Association des Amis de l'Ecole Publique). L'activité cinéma est déficitaire sur la commune pour l'URFOL. Cette dernière sollicite les communes bénéficiaires de cette activité pour une participation financière forfaitaire de 169 € par séance en 2019 et 2018, identique à celle de 2017.

Le prestataire avait oublié d'adresser la facture 2018 à la commune, cela explique l'attribution de cette subvention pour 2018 et 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention d'un montant de 3 042 € (9 jours x 169 € x 2 / pour l'année 2018 et 2019) à l'URFOL.

---

---

**Rapport N° 13-18/02/2020**  
**Autorisation donnée au Centre de Gestion de la Fonction**  
**Publique Territoriale du Rhône de mener la procédure de**  
**marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance**  
**groupe**

---

---

Gilles PILLON présente le rapport.

La Commune de La Tour de Salvagny est adhérente au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône qui la garantit contre tout ou partie des risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux (maladie, accidents de travail, invalidité, maternité, décès).

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2020. Pour son renouvellement, une procédure doit être engagée par le Centre de Gestion en application du Code des marchés publics auquel sont soumis les contrats d'assurance.

Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code des marchés publics, que des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé de confier au Centre de Gestion l'accomplissement de la procédure de consultation pour le compte de la Commune.

Le marché sera constitué de plusieurs lots :

- pour l'ensemble des collectivités et établissements comptant moins de 30 agents CNRACL, selon les choix formulés par ceux-ci, un lot à tarification unique couvrant tout ou partie des risques statutaires ;
- pour l'ensemble des collectivités et établissements, un lot à tarification unique pour les agents non CNRACL, couvrant l'ensemble des risques (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire) ;
- pour les collectivités ou établissements comptant 30 agents CNRACL et plus, selon les choix formulés par ceux-ci, une tarification spécifique pour couvrir tout ou partie des risques statutaires (décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, mi-temps thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire). Pour ces derniers, la tarification sera établie sur la base de la sinistralité observée au cours des 4 dernières années (2016 à 2019).

Ainsi, il vous est proposé de bien vouloir :

- demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône de mener, pour le compte de la Commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL ;
- Pour les agents affiliés à la CNRACL, la Commune souhaite garantir les risques suivants : le décès, le congé maladie ordinaire, le congé de longue maladie, le congé de longue durée, la disponibilité d'office, le temps partiel thérapeutique, l'infirmité de guerre, la maternité/adoption, l'accident ou la maladie imputable au service, l'invalidité temporaire ; avec une franchise de 15 jours par arrêt de travail pour la maladie ordinaire.
- Pour les agents non affiliés à la CNRACL, la Commune souhaite garantir le congé maladie ordinaire, le congé de grave maladie, la maternité/adoption, l'accident ou la maladie imputable au service ; avec une franchise de 15 jours par arrêt de travail pour la maladie ordinaire.
- autoriser le Maire à signer tous les documents et avenants afférents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône de mener la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance dans les conditions fixées ci-dessus.

---

**Rapport N° 14-18/02/2020**  
**Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services**  
**publics, de l'eau potable et de l'assainissement et de**  
**prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

---

*La Métropole de Lyon est compétente pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (collecte, traitement et valorisation ainsi que pour l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées). En 2018, le périmètre de la collectivité couvre 59 communes pour un total de 1 381 249 habitants.*

Ce rapport contient notamment les informations suivantes :

- *La situation de la collecte par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national.*

- Les recettes et dépenses du service par flux de déchets et par étape technique.
- Les chiffres clés pour l'année 2018 concernant la distribution d'eau potable et l'assainissement.

Le rapport complet est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Aucune question diverse n'étant posée, le Maire prend la parole et souhaite remercier l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que ceux de l'opposition pour le travail accompli des 6 dernières années. Même s'il n'y a pas toujours eu d'entente sur tous les points, le travail effectué s'est fait dans le respect des uns et des autres et il souhaite le souligner.

Le bilan de ces 6 dernières années est conséquent au vu des différents projets menés à bien, aussi bien en termes de services ou de travaux. C'est un peu plus de 12 Millions d'euros qui ont été investi au cours cette mandature.

Le conseil municipal s'était engagé afin que la totalité des projets décidés sous la mandature soient financés, cet engagement a été tenu.

La politique budgétaire menée sur ces 6 ans, permet à la commune d'être lauréate auprès de la CANOL (association des contribuables actifs du lyonnais). En effet, la commune est 2ème sur les 59 de la Métropole, en tant que meilleure gestionnaire de son budget. Comme l'a souligné Pascal DESSEIGNE, la commune n'a pas infléchi pour maintenir ses taux d'imposition à leur niveau, à savoir parmi les plus bas de la Métropole de Lyon et a toujours assumé sur son budget la contribution des syndicats alors que beaucoup d'autres la fiscalisent (environ 180 à 200 € d'économie par foyer et par an). La commune a également maintenue sa stratégie d'autofinancement pour ses investissements avec comme finalité un endettement à 0 afin de préparer l'avenir.

Il souhaite également remercier tous les acteurs présents sur les différents projets. En effet, à la différence de beaucoup d'autres communes, pour chaque projet, tous les utilisateurs concernés sont concertés, écoutés et inclus dans le processus de travail (projet de l'école maternelle, des tribunes ou bien des vestiaires...).

A ce titre, il annonce que concernant le Pôle Petite Enfance et la réhabilitation du Restaurant scolaire, Le cabinet CBX a été désigné lauréat ce qui permet maintenant de pouvoir enclencher les appels d'offres et prévoir un début de travaux pour la fin d'année 2020, début 2021. Pour ce projet, tous les acteurs concernés ont été intégrés aux réunions de travail, à savoir les parents d'élèves, les enseignants, les ATSEM, l'association du restaurant d'enfants, l'EAJE, le RAM.

Sur une question de Robert CASSARD concernant l'EHPAD, Gilles PILLON indique que les marchés viennent d'être attribués, les travaux devraient donc débuter courant mars.

Bernard PONCET précise que les premiers coups de pelles pour le terrassement devraient se faire début mars, pour une durée de travaux entre 18 et 20 mois.

Gilles PILLON ajoute que cette EHPAD fait partie des très belles réalisations qui ont pu être négociées au cours de la mandature. En effet, elle apporte un réel service à la population, va créer de l'emploi et a permis une belle opération financière pour la commune puisque le terrain a été vendu 1,3 Millions d'euros. Il ajoute qu'au vu du PLU-H, avec la mise en place d'un STECAL sur cette parcelle, seul un établissement de santé pouvait être construit, de ce fait si ce projet ne s'était pas concrétisé, le terrain n'aurait donc jamais pu être vendu.

Le Maire clos la séance à 20h30.